



Vol à l'étalage pour un montant de 66euro

Par **yukki**, le **07/05/2010** à **12:19**

Bonjour,

j'ai reçu une lettre ce matin me demandant de payer 300 euro sous 2 semaines et si ce n'est pas le cas 20 jours de prison.

Pour en revenir au fait, en novembre 2009, j'ai commis un acte répréhensible en volant pour 66 euro de maquillage.

J'ai par la suite été convoqué, j'ai du livrer le maquillage volé plus payer la somme de 100 € aux magasins.

Et aujourd'hui je reçois une lettre du tribunal allemand me demandant de payer la somme de 300 ainsi que les frais de dossier.

Est ce que suis obligé de payer cette somme et plus de ma caution de 100 € ?

Merci d'avance car je suis très angoissée n'ayant pas les moyen de payer cette somme.

Par **linash**, le **10/06/2010** à **15:16**

salut yukki , alors ca a donné quoi ????

quand tu a payé les 100 euros au magasin ils ont fait venir la police?? OU PAS?